



# **Réseaux d'excellence en recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes**

## **2024-2025**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME.....</b>	<b>3</b>
A.1 But et objectifs.....	3
A.2 Domaines de recherche prioritaires pour les réseaux d'excellence en recherche.....	4
A.3 Structure des réseaux et exigences liées à la candidature .....	6
A.3.1 Aperçu .....	6
A.3.2 Noyau administratif des réseaux.....	6
A.3.3. Équipes de recherche des réseaux .....	6
A.3.4. Projets de recherche collaborative.....	7
A.3.5. Thèmes transsectoriels.....	7
A.3.6. Rôles et responsabilités.....	8
A.4 Fonds disponibles .....	10
A.5 Conditions du financement.....	10
A.6 Coûts admissibles .....	11
A.7 Critères d'admissibilité .....	12
A.8 Processus d'examen et évaluation .....	13
A.8.1 Processus d'inscription .....	13
A.8.2 Procédure d'examen des demandes détaillées.....	13
A.8.3 Critères d'évaluation .....	13
A.8.4 Décision concernant les subventions .....	15
A.8.5 Participation des partenaires et des collaborateurs internes .....	16
<b>B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.....</b>	<b>16</b>
B.1 Inscription (étape 1).....	16
B.2 Demande détaillée (étape 2) .....	16
B.2.1 Formulaire de candidature .....	16
B.2.2 Pièces jointes à la demande .....	16
B.2.3 Liste de vérification pour le formulaire de candidature détaillée .....	20
<b>C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>21</b>
C.1 Date limite pour la soumission des demandes.....	21
C.2 Demandes incomplètes.....	21
C.3 Résultats du concours .....	21
C.4 Statut de non-employé .....	21
C.5 Présentation de la recherche au public et aux donateurs.....	21
C.6 Exigences d'ordre déontologique.....	21
C.7 ACSG Plus, pratiques d'EDI, et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) .....	22
C.8 Droits de brevet .....	22
C.9 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche.....	22
C.10 Politique sur l'intégrité dans la recherche .....	23
C.11 Thèmes de recherche en santé des IRSC .....	24
C.12 Reconnaissance dans les publications .....	25
C.13 Coordonnées.....	25
C.14 Description des commanditaires .....	25

## A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME

Tableau récapitulatif : Réseaux d'excellence en recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes 2024-2025	
Date de lancement du concours	4 octobre 2023
Inscription	30 novembre 2023
Date limite de dépôt de la demande détaillée	18 avril 2024
Processus d'examen par les pairs	Mai et juin 2024
Date de l'avis d'attribution	Août 2024
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1er septembre 2024
Valeur	Total de 10 M\$ pour deux (2) réseaux d'excellence en recherche; 5 M\$ par réseau pour un maximum de cinq (5) ans
Processus de dépôt de candidature	Voir la section B. Présentation d'une demande
Personne-ressource	Courriel : <a href="mailto:research@heartandstroke.ca">research@heartandstroke.ca</a>

### A.1 But et objectifs

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (Cœur + AVC) et l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada (ISFH des IRSC) lancent le concours de subventions pour les *Réseaux d'excellence en recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes* visant à stimuler la recherche de pointe et interdisciplinaire qui aborde les questions de recherche urgentes et comble les lacunes importantes dans la pratique en lien avec la santé cardiaque et cérébrale des femmes (p. ex., AVC et déficit cognitif d'origine vasculaire).

Les réseaux d'excellence en recherche se concentreront sur l'un des deux [domaines de recherche prioritaires](#) liés à la santé cardiaque et cérébrale des femmes : (1) [les facteurs de risque](#), et (2) [le diagnostic et le traitement](#). Cette occasion de financement réunira des équipes de recherche en santé interdisciplinaires, multi-institutionnelles et multiprovinciales avec de multiples collaborateurs (p. ex., des chercheurs, des cliniciens, des personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes en matière de santé cardiaque et cérébrale, des dispensateurs de soins, des aînés ou des gardiens du savoir autochtones, des représentants gouvernementaux, des décideurs politiques, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'industrie). Ensemble, ils s'efforceront de générer et de mobiliser des connaissances qui amélioreront la santé et le bien-être des femmes qui vivent avec une maladie cardiaque ou cérébrale ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies, et de leur famille et leurs aidants. Les réseaux d'excellence recherche devront s'appuyer sur des domaines de recherche préexistants dans lesquels l'équipe a fait ses preuves en matière de leadership et d'excellence en recherche en lien avec le domaine de recherche prioritaire.

Les objectifs propres à cette occasion de financement sont les suivants :

- **Favoriser l'innovation en recherche afin de s'assurer que les nouvelles connaissances et données** comblent les lacunes critiques en matière de santé cardiaque et cérébrale des femmes liées (1) aux facteurs de risque ou (2) au diagnostic et au traitement.
- **Renforcer les capacités de recherche** consacrées à la santé cardiaque et cérébrale des femmes au pays en favorisant des liens entre les chercheurs, les cliniciens, les collaborateurs et les

utilisateurs des connaissances dans l'ensemble du pays ainsi qu'en soutenant la recherche, la mobilisation des connaissances, la formation et le mentorat.

- **Accélérer la mobilisation des connaissances** et l'application de la recherche propre au sexe et au genre dans la pratique clinique, les politiques et les programmes, pour toutes les femmes du pays qui vivent avec une maladie cardiaque ou cérébrale ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies.

Les bailleurs de fonds reconnaissent qu'il est essentiel de s'attaquer aux obstacles systémiques et d'améliorer notre compréhension de la santé cardiaque et cérébrale des femmes pour qu'elles aient toutes un accès rapide et équitable aux mesures préventives, aux diagnostics, aux traitements et aux soins continus. Les réseaux d'excellence en recherche financés sont tenus d'examiner comment le sexe ou le genre et d'autres facteurs identitaires intersectionnels peuvent influencer la recherche sur les facteurs de risque, le diagnostic et le traitement des maladies cardiaques et cérébrales chez les femmes. La participation significative des personnes ayant une expérience vécue au sein des équipes de recherche et une conception de la recherche qui inclut le sexe, le genre et leurs interactions avec d'autres déterminants sociaux de la santé conduiront à une recherche plus efficace, amélioreront la mobilisation des connaissances et optimiseront les résultats en matière de santé pour aider à réduire les inégalités et à améliorer la santé et le bien-être des femmes qui vivent avec une maladie cardiaque ou cérébrale ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies.

**La santé des femmes est conceptualisée et comprise de différentes façons. Aux fins des Réseaux d'excellence en recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes et conformément à l'[Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes](#), le terme « [santé des femmes](#) » est considéré comme un concept évolutif qui tient largement compte des aspects multidimensionnels du sexe et du genre. Il fait référence à la santé et au bien-être physiques, biologiques, reproductifs, psychologiques, émotionnels, culturels et spirituels aux différentes étapes de la vie, dans le contexte de préoccupations entrecroisées uniques touchant le corps, les rôles, les situations sociales et les identités. Loin de se limiter à la conception binaire du sexe et du genre, l'Initiative prend en compte les expériences et les besoins de toutes les personnes qui s'identifient comme une femme, une fille, intersexe ou à une identité de genre sous-représentée, notamment, mais sans s'y limiter, les personnes bispirituelles, trans, non binaires, de genre fluide et agenres.**

## **A.2 Domaines de recherche prioritaires pour les réseaux d'excellence en recherche**

Cette occasion de financement soutiendra des projets relatifs aux facteurs de risque qui sont propres aux femmes ou qui les touchent de façon différente ou disproportionnée ainsi qu'au diagnostic et au traitement des maladies cardiaques et cérébrales qui sont plus fréquentes ou qui sont associées à des résultats plus défavorables chez les femmes. Les descriptions ci-dessous pour chaque domaine de recherche prioritaire visent à informer les candidats sur les priorités des bailleurs de fonds, mais ne sont en aucun cas exhaustives.

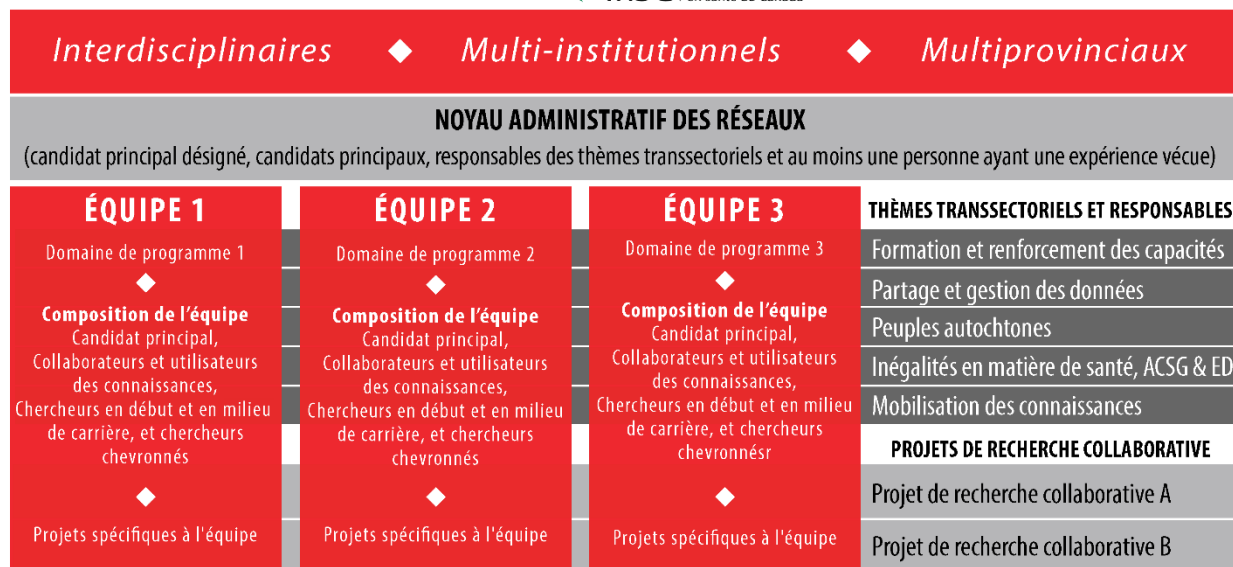
**FACTEURS DE RISQUE qui sont propres aux femmes et/ou qui les touchent de façon différente ou disproportionnée :** Le risque de maladie cardiaque ou cérébrale est influencé par divers facteurs, notamment la biologie, la génétique, le sexe, le genre et d'autres déterminants sociaux de la santé. Cependant, certains facteurs de risque qui sont propres aux femmes ou qui les touchent de façon différente ou disproportionnée sont méconnus, non seulement par les femmes elles-mêmes, mais aussi par les professionnels de la santé et le grand public. En outre, les modèles d'évaluation des facteurs de risque ne tiennent pas suffisamment compte de l'influence des facteurs de risque des femmes, des intersections entre le genre et d'autres identités sociales, notamment l'orientation sexuelle, la race ou l'origine ethnique, les handicaps, l'appartenance à un peuple autochtone et d'autres aspects de la diversité (notamment l'âge, la situation géographique, la foi, le statut d'immigrant, la langue, le poids), ou des processus sociaux (p. ex., le capacitisme, le classisme, le racisme, la xénophobie, l'hétérosexisme, l'homophobie, la transphobie, etc.)

sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes. D'importantes lacunes en matière de connaissances persistent dans la littérature scientifique en ce qui concerne les facteurs de risque liés au sexe et au genre, et les lignes directrices pour la pratique clinique ne tiennent pas suffisamment compte des mécanismes selon lesquels l'utilisation de contraceptifs oraux, le diabète gestationnel, les troubles d'hypertension de la grossesse, l'accouchement prématuré, la ménopause prématurée, l'hormonothérapie substitutive, le syndrome des ovaires polykystiques, la consommation de substances, les maladies auto-immunes, certains traitements contre le cancer, la santé mentale (y compris la dépression, l'anxiété, le stress), les rôles de genre et d'autres facteurs psychologiques, sociaux, économiques et culturels influencent le risque de maladie cardiaque ou cérébrale chez les femmes. En outre, certaines communautés de femmes au pays, notamment les femmes autochtones, sud-asiatiques et noires ainsi que les femmes issues de communautés à faibles revenus et de régions rurales et éloignées, portent un fardeau disproportionné en lien avec divers facteurs de risque et ont un accès limité aux soins. Au sein de ces populations et d'autres populations qui ont un accès limité aux services, le dépistage précoce, la prévention et la gestion des facteurs de risque chez les femmes restent primordiaux pour améliorer leur santé cardiaque et cérébrale, et réduire la morbidité et la mortalité précoces. Des systèmes de santé intégrés sont également nécessaires pour garantir que le dépistage, le dépistage précoce et la gestion des facteurs de risque propres aux femmes en matière de santé cardiaque et cérébrale sont accessibles à toutes les femmes du pays, en particulier celles qui ont un accès limité aux services. L'identification des facteurs de protection (sur les plans individuel et structurel) est également nécessaire pour améliorer la santé cardiaque et cérébrale des femmes.

**DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT des maladies cardiaques et cérébrales qui sont plus fréquentes ou qui sont associées à des résultats plus défavorables chez les femmes :** Les femmes continuent d'être sous-représentées dans une grande proportion de recherches et d'essais cliniques sur le cœur ou le cerveau, avec 66 % des recherches cliniques sur les maladies du cœur et l'AVC historiquement axées sur les hommes. La sous-représentation des femmes dans la recherche a entraîné des lacunes dans l'identification et la compréhension des différences propres au sexe et au genre dans la présentation clinique des maladies cardiaques ou cérébrales et a retardé la capacité à mesurer l'innocuité et l'efficacité des traitements existants et nouveaux pour les femmes. Tout cela a conduit à une rareté de lignes directrices cliniques propres au sexe et au genre pour la prévention, le diagnostic, la prise en charge et le traitement des maladies cardiaques et cérébrales. Par exemple, la recherche a révélé qu'il existe des différences considérables entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la cardiopathie ischémique et que certaines maladies du cœur touchent les femmes de façon disproportionnée, notamment l'infarctus du myocarde avec artères coronaires non obstruées, l'ischémie avec artères coronaires non obstruées et la dissection spontanée de l'artère coronaire. Afin d'améliorer le dépistage précoce et le traitement, des recherches supplémentaires sont essentielles pour mieux comprendre la prévalence, le diagnostic, le traitement, les mécanismes de causalité et les résultats des maladies cardiaques et cérébrales chez les femmes ainsi que les différences liées au sexe et au genre qui englobent le développement de la maladie, la physiopathologie, la présentation clinique, la présentation des facteurs de risque, la qualité des soins et les résultats. Il est urgent d'obtenir davantage de données sur la race ou l'origine ethnique, l'âge et d'autres déterminants intersectionnels de la santé. Il est également essentiel de comprendre les défis et les avantages des algorithmes d'intelligence artificielle pour éviter de reproduire les mêmes biais fréquemment présents dans la collecte et l'analyse des données des essais cliniques actuels. Comblar ces lacunes assurera un accès rapide, approprié et équitable au diagnostic, au traitement et aux soins optimaux pour toutes les femmes au pays vivant avec une maladie cardiaque ou cérébrale.

### A.3 Structure des réseaux et exigences liées à la candidature

#### RÉSEAUX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE SUR LA SANTÉ CARDIAQUE ET CÉRÉBRALE DES FEMMES 2024-2025



#### A.3.1 Aperçu

Chaque réseau doit comprendre un noyau administratif, au minimum trois (3) équipes de recherche, cinq (5) thèmes transsectoriels et deux (2) projets de recherche collaborative (voir l'image ci-dessus). Chaque réseau est dirigé par un candidat principal désigné. Les équipes sont dirigées par des candidats principaux et comprennent des responsables des thèmes transsectoriels, des collaborateurs, des utilisateurs des connaissances ainsi que des chercheurs en [début de carrière](#) et en [milieu de carrière](#). Pour être bien placés pour créer et mobiliser des connaissances rapidement, les réseaux d'excellence en recherche doivent comprendre des collaborateurs et des utilisateurs des connaissances appropriés et diversifiés, comme des chercheurs, des cliniciens, des professionnels paramédicaux, des personnes ayant une expérience vécue, des dispensateurs de soins, des aînés ou des gardiens du savoir autochtones, des représentants gouvernementaux, des partenaires communautaires, des décideurs politiques, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'industrie.

#### A.3.2 Noyau administratif des réseaux

Les réseaux d'excellence en recherche doivent mettre en place un noyau administratif qui est dirigé au minimum par le candidat principal désigné, les candidats principaux des équipes de recherche, tous les responsables des thèmes transsectoriels et une personne ayant une expérience vécue. Le noyau administratif est responsable de la gouvernance, de la coordination et de la supervision de tous les aspects du programme du réseau d'excellence en recherche, y compris les projets de recherche collaborative définis du réseau. En outre, le noyau administratif doit coordonner les thèmes transsectoriels au sein des équipes et dans l'ensemble du réseau.

#### A.3.3 Équipes de recherche des réseaux

Le réseau doit être interdisciplinaire et multi-institutionnel et être représenté par des équipes dont les membres seront répartis dans au moins trois (3) provinces différentes du pays. Le réseau doit être

composé d'un minimum de trois (3) équipes. Chaque équipe doit travailler sur un domaine de programme différent et avoir au moins deux (2) projets de recherche dont la taille, la complexité et le coût peuvent varier. Les équipes fournissent leurs propres laboratoire et programme, équipement et domaines d'expertise. Le laboratoire et le programme peuvent se trouver ou non dans le même bâtiment. Les équipes doivent intégrer de manière significative la santé des peuples autochtones ainsi que le sexe et le genre dans la recherche et la conception des projets de recherche. Les membres de l'équipe doivent avoir des antécédents de collaboration.

#### A.3.4. Projets de recherche collaborative

Les candidatures doivent présenter jusqu'à deux (2) projets de recherche collaborative, qui seront entièrement mis en œuvre par le réseaux d'excellence en recherche. Les projets de recherche collaborative doivent porter sur plus d'un domaine de programme, intégrer le sexe et le genre dans la conception de la recherche. Les projets de recherche collaborative doivent aussi inclure les thèmes transsectoriels, le cas échéant.

#### A.3.5. Thèmes transsectoriels

Les cinq (5) thèmes transsectoriels suivants doivent être intégrés à l'ensemble du réseau (c.-à-d., dans les domaines de programme et les projets de recherche, le cas échéant). Chaque thème transsectoriel doit être dirigé par un responsable des thèmes transsectoriels différent.

**Thème transsectoriel 1 – Formation et développement des capacités :** Chaque réseau d'excellence en recherche doit élaborer un plan de formation interdisciplinaire et de développement de carrière qui comprend des occasions cohésives de formation, de mentorat, de renforcement des capacités et d'apprentissage par l'expérience. Le plan doit inclure des stagiaires et des chercheurs de tous les stades de carrière et prévoir des occasions d'apprentissage interculturel afin d'améliorer la capacité à lutter contre les inégalités en matière de santé dans la recherche et les soins de santé, y compris le développement de la capacité à impliquer de manière significative et culturellement sécurisante les communautés autochtones et racisées qui sont sous-représentées dans la recherche sur la santé cardiaque et/ou cérébrale des femmes, mais qui sont touchées de manière disproportionnée par les maladies cardiaques et/ou cérébrales.

**Thème transsectoriel 2 – Partage et gestion des données :** Chaque réseau d'excellence en recherche est tenu d'élaborer un plan de partage et de gestion des données qui coordonne la collecte, la normalisation, l'utilisation, le partage, la corrélation et la gestion des données au sein de tous les domaines de programme et projets de recherche. Le plan doit suivre les principes FAIR (données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables) et, le cas échéant, intégrer les principes CARE (avantage collectif, autorité en matière de contrôle, responsabilité et éthique) pour la gouvernance des données autochtones, les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations ou tout autre principe pertinent qui reflète et respecte la gouvernance et la souveraineté des données autochtones (voir la [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche](#) pour de plus amples renseignements).

**Thème transsectoriel 3 – Peuples autochtones :** Chaque réseau d'excellence en recherche doit inclure des chercheurs et des collaborateurs dans le domaine de la santé des peuples autochtones ayant une expérience éprouvée en matière d'implication des communautés autochtones dans la recherche proposée, et ce, de manière significative et culturellement sécurisante. En fonction des projets de recherche proposés, les équipes doivent tenir compte des principes FAIR, CARE et PCAP pour la gouvernance et la souveraineté des données autochtones (voir l'[EPTC 2 \[2022\] – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)).

**Thème transsectoriel 4 – Inégalités en matière de santé, analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) et pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) :** Chaque réseau d'excellence en recherche est tenu de décrire clairement son engagement à impliquer des membres diversifiés. Il doit notamment expliquer la façon dont il abordera l'EDI en ce qui a trait à la direction de l'équipe, à la composition de l'équipe, au recrutement, à la formation, au mentorat, à la conception de la recherche, aux méthodes, à l'analyse, à l'interprétation, à la diffusion et à la mobilisation des connaissances. Les efforts visant à accroître la participation significative des groupes historiquement et continuellement exclus de la science sont fortement encouragés. Chaque réseau d'excellence en recherche est tenu d'examiner comment le sexe (en tant que variable biologique) ou le genre (en tant que facteur socioculturel) et d'autres facteurs intersectionnels peuvent influencer la recherche sur les facteurs de risque, le diagnostic et le traitement des maladies cardiaques et cérébrales chez les femmes. Les données doivent être subdivisées dans la mesure du possible, y compris, mais sans s'y limiter, selon le sexe, le genre, l'âge et la race.

**Thème transsectoriel 5 – Mobilisation des connaissances :** Chaque réseau d'excellence en recherche est tenu d'utiliser une approche intégrée de la mobilisation des connaissances dans laquelle les dirigeants et les décideurs des systèmes de santé, les dispensateurs de soins et les dirigeants des hôpitaux sont inclus afin de garantir que la recherche est pertinente pour leurs besoins, et donc plus facile à mettre en pratique pour favoriser l'adoption et la durabilité. Chaque réseau d'excellence en recherche est tenu d'élaborer un plan de mobilisation des connaissances détaillant les activités proposées et mentionnant les collaborateurs pertinents (p. ex., chercheurs, cliniciens, personnes ayant une expérience vécue, dispensateurs de soins, aînés ou gardiens du savoir autochtones, représentants gouvernementaux, décideurs politiques, organismes à but non lucratif et acteurs de l'industrie). Les activités de mobilisation des connaissances doivent viser à mobiliser les connaissances existantes et à collaborer pour en créer de nouvelles afin d'améliorer les politiques, les pratiques, les procédures, les produits et les services en matière de prévention et de soins destinés aux femmes qui vivent avec une maladie cardiaque ou cérébrale ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies, et à leur famille et leurs aidants.

**L'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus) est un outil analytique utilisé pour évaluer l'effet potentiel des politiques, des programmes, des services et d'autres initiatives sur divers groupes de personnes, en tenant compte du sexe, du genre et d'autres aspects intersectionnels de la diversité (comme l'âge, la culture, la langue, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, les aptitudes, la foi, etc.).** Des conseils supplémentaires sur la façon d'intégrer les considérations relatives au sexe et au genre dans la recherche en santé se trouvent dans la [liste des ressources et des formations pour les chercheurs de Cœur + AVC](#), sur la [page Web « Le sexe et le genre dans la recherche en santé » des IRSC](#) et sur la [page Web « Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche »](#) du gouvernement du Canada.

#### A.3.6. Rôles et responsabilités

**L'EDI dans les environnements de recherche soutient l'excellence, l'innovation et la créativité. Les bailleurs de fonds s'engagent à l'excellence par l'équité et encouragent les candidats principaux désignés et les candidats principaux à intégrer de manière significative les pratiques exemplaires en matière d'EDI dans le recrutement, la formation et le mentorat de l'équipe, et l'inclusion de chercheurs en début de carrière.**

Voici une liste non exhaustive des rôles et responsabilités du candidat principal désigné, des candidats principaux et des responsables des thèmes transsectoriels.



**Candidat principal désigné :** Il assume le rôle de dirigeant et de responsable général du réseau d'excellence en recherche et peut également être un candidat principal dirigeant un domaine de programme. Il est aussi responsable de ce qui suit :

- Soumettre la candidature complète pour les réseaux d'excellence en recherche.
- Être membre d'un ou de plusieurs domaines de programme.
- Collaborer avec les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels pour allouer les fonds et les répartir entre les domaines de programme et les projets de recherche.
- Intégrer les thèmes transsectoriels dans les domaines de programme sélectionnés, développer conjointement les plans relatifs aux thèmes transsectoriels et tirer parti des ressources élaborées liées aux thèmes transsectoriels dans l'ensemble des domaines de programme et des projets de recherche.
- Contribuer au mentorat et au développement de la carrière des stagiaires ainsi qu'à la mise en commun des connaissances et au perfectionnement des compétences de l'ensemble de la communauté de chercheurs.
- Diriger la rédaction des rapports annuels et du rapport final destinés aux bailleurs de fonds.
- Participer aux rencontres requises : atelier de planification (dans les six mois suivant la date officielle de début), rencontre de mi-parcours (troisième année) et rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention (au cours de la dernière année de subvention).

**Établissement administrateur :** Ce doit être l'établissement d'accueil du candidat principal désigné et un établissement canadien admissible. L'établissement administrateur est responsable de ce qui suit :

- Soumettre une [lettre de recommandation](#) pour la demande détaillée. Elle doit comprendre les engagements suivants : (i) prendre en charge les frais administratifs du réseau d'excellence en recherche, seul ou en collaboration avec les établissements dans lesquels les candidats principaux réalisent leurs recherches; (ii) recevoir et administrer la subvention au nom du lauréat et distribuer les fonds aux autres établissements participants; (iii) soutenir la structure de gouvernance; (iv) fournir du personnel pour soutenir le candidat principal désigné; et (v) soumettre des rapports financiers annuels.

**Candidats principaux :** Les candidats principaux sont des chefs d'équipe. Ils sont responsables de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée et assument la responsabilité administrative et financière des domaines de programme de recherche. Ils sont aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les responsables des thèmes transsectoriels pour intégrer les thèmes dans l'ensemble du réseau et élaborer conjointement les ressources et les plans relatifs à ceux-ci.
- Collaborer avec le candidat principal désigné pour fournir aux bailleurs de fonds des rapports budgétaires et scientifiques propres au programme.
- Créer un environnement d'apprentissage inclusif et diversifié pour tous les stagiaires et membres de l'équipe, en particulier pour les chercheurs en début de carrière, le cas échéant.
- Contribuer au mentorat et au développement de la carrière des stagiaires ainsi qu'à la mise en commun des connaissances et au perfectionnement des compétences de l'ensemble de la communauté de chercheurs.
- Participer aux rencontres requises : atelier de planification (dans les six mois suivant la date officielle de début), rencontre de mi-parcours (troisième année) et rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention (au cours de la dernière année de subvention).

**Responsables des thèmes transsectoriels :** Chaque thème transsectoriel doit être dirigé par un membre de l'équipe différent. Les responsables des thèmes transsectoriels doivent disposer des ressources et du soutien institutionnel requis pour assumer un tel rôle. Les responsables des thèmes transsectoriels sont aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les membres de l'équipe pour intégrer les thèmes transsectoriels dans l'ensemble du réseau et élaborer conjointement les ressources et les plans relatifs à ceux-ci.
- Assurer la liaison avec le candidat principal désigné et les candidats principaux ainsi qu'avec les autres responsables des thèmes transsectoriels afin de tirer parti des ressources relatives aux thèmes transsectoriels.
- Participer à l'atelier de planification dans les six mois suivant la date officielle de début.
- Contribuer au mentorat et au développement de la carrière des stagiaires ainsi qu'à la mise en commun des connaissances et au perfectionnement des compétences de l'ensemble de la communauté de chercheurs.
- Le responsable du thème transsectoriel relatif aux peuples autochtones doit s'identifier comme Autochtone (ou fournir la preuve d'une implication significative et culturellement sécurisante des communautés autochtones).

**Collaborateurs et utilisateurs des connaissances :** Il s'agit d'un large éventail de collaborateurs et d'utilisateurs des connaissances, comme des chercheurs, des cliniciens, des professionnels paramédicaux, des personnes ayant une expérience vécue, des dispensateurs de soins, des aînés ou des gardiens du savoir autochtones, des représentants gouvernementaux, des partenaires communautaires, des décideurs politiques, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'industrie. Les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances ne participent pas à l'orientation intellectuelle générale de la recherche.

- Les collaborateurs fournissent un service spécialisé au réseau, comme l'accès à du matériel, la fourniture de réactifs précis, la formation sur une technique spécialisée, l'analyse statistique, et l'accès à une population de patients.
- Les utilisateurs des connaissances sont les personnes susceptibles d'utiliser les résultats de la recherche pour prendre des décisions éclairées sur les politiques, les programmes ou les pratiques en matière de santé cardiaque et cérébrale des femmes.

**Personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes :** Elles peuvent être incluses en tant que candidat principal désigné, candidats principaux, responsables des thèmes transsectoriels, collaborateurs ou utilisateurs des connaissances. Dans de tels cas, les rôles, responsabilités et critères d'éligibilité des personnes ayant une expérience vécue doivent s'aligner sur les rôles, responsabilités et critères d'éligibilité respectifs du candidat principal désigné, des candidats principaux et des responsables des thèmes transsectoriels décrits dans les sections A.3.6. Rôles et responsabilités, et A.7 Critères d'admissibilité ci-dessus.

#### **A.4 Fonds disponibles**

Ce concours financera deux (2) réseaux d'excellence en recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes, avec un financement total de 10 M\$ réparti également entre les deux (2) réseaux d'excellence en recherche. Le montant maximum par réseau d'excellence de recherche est de 1 M\$ par an pour un maximum de cinq (5) ans (pour un total maximum de 5 M\$). Les établissements participants et les partenaires ne sont pas tenus d'égaliser les fonds, mais les contributions (en espèces ou en nature) sont vivement encouragées. Les contributions financières pour cette initiative dépendent de la disponibilité des fonds. Si les niveaux de financement des bailleurs de fonds ne sont pas disponibles ou diminuent en raison de circonstances imprévues, ceux-ci se réservent le droit de réduire, de reporter ou de suspendre les contributions financières aux bourses reçues à la suite de cette occasion de financement. Le financement total peut augmenter si des fonds supplémentaires sont disponibles grâce à des partenariats actuels ou nouveaux.

#### **A.5 Conditions du financement**

**Remarque : Une fois le financement reçu, le candidat principal désigné est appelé « chercheur principal désigné » et les candidats principaux sont appelés « chercheurs principaux ».**

- a. Tous les fonds disponibles doivent être consacrés à la recherche (voir la section [A.6 Coûts admissibles](#)). À la fin du terme du réseau d'excellence en recherche, le chercheur principal désigné peut demander de reporter les fonds non-utilisés jusqu'à un maximum de 12 mois suivant la date du terme des fonds.
- b. Les frais administratifs doivent être pris en charge en tant que contribution en nature par l'établissement d'accueil du candidat principal désigné. L'établissement doit s'y engager dans une lettre de recommandation et peut assumer les coûts seul ou conjointement avec les établissements des candidats principaux. Le chercheur principal désigné et les chercheurs principaux doivent consentir à la divulgation de la demande détaillée et des renseignements de nomination ainsi qu'à leur utilisation aux bailleurs de fonds.
- c. Le chercheur principal désigné et les chercheurs principaux devront entreprendre les activités suivantes, lesquelles seront **couvertes par le budget du réseau d'excellence en recherche** :
  - Organiser et participer à l'atelier de planification, la rencontre de mi-parcours et la rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention.
  - Sélectionner un minimum de quatre (4) membres de l'équipe pour participer à (i) l'atelier de planification dans les six mois suivant le début officiel de la date de début, (ii) à la rencontre de mi-parcours durant la troisième année, et (iii) la rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention durant la dernière année de subvention. Des rencontres virtuelles sont acceptées.
  - Inviter les bailleurs de fonds (à leur propres frais) à participer à l'atelier de planification, la rencontre de mi-parcours et la rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention.
- d. Le chercheur principal désigné doit fournir les rapports de progrès annuels, les rapports financiers annuels et le rapport final aux bailleurs de fonds. Des modèles de rapports seront fournis au chercheur principal désigné au début de la période de financement de la subvention. Il pourra les remplir au fur et à mesure que la recherche avance. Tous les rapports seront communiqués aux partenaires qui soutiennent la subvention.
- e. Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche; les bailleurs de fonds doivent donc plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de qualité mondiale. Comme les réseaux d'excellence en recherche qui ont du succès sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale des femmes, les bailleurs de fonds peuvent demander à leurs membres de participer à des entrevues avec des évaluateurs tiers et de communiquer avec les donateurs.

## **A.6 Coûts admissibles**

**Remarque : Pour des renseignements sur l'utilisation des fonds de la subvention, veuillez consulter le [Guide d'administration financière des trois organismes – Partie 2 : Utilisation des subventions](#).**

- a. L'utilisation des fonds du réseau d'excellence en recherche doit respecter les critères suivants :
  - Les fonds doivent servir à couvrir les [coûts directs de la recherche](#) pour laquelle les fonds ont été octroyés, avec des bénéfices directement attribuables à la subvention (pour plus de détails, voir le [tableau budgétaire](#) à soumettre).
  - Ils ne doivent pas servir à couvrir les coûts indirects de la recherche, qui sont définis comme les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés : au fonctionnement général et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques); à la gestion du processus de recherche (de la

gestion des subventions à la commercialisation); à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale); ainsi qu'aux taxes et aux frais institutionnels et départementaux liés aux services.

- Ils ne doivent pas être donnés par l'établissement qui les administre à son personnel de recherche.
  - Ils ne doivent pas entraîner de gains personnels pour les membres de l'équipe de recherche.
- b. Le chercheur principal désigné, les chercheurs principaux et les responsables des thèmes transsectoriels ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'entremise de la subvention.
- c. En outre, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles pour les fonds reçus dans le cadre de cette occasion de financement :
- les activités liées à la supervision du programme de recherche et des thèmes transsectoriels;
  - le soutien à la coordination du projet directement attribuable à la gestion des activités du réseau (jusqu'à un maximum de 10 % du financement total reçu dans le cadre du concours 2024-2025);
  - [l'allocation de détachement](#) pour les collaborateurs, les utilisateurs des connaissances et les personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes qui ne reçoivent pas de soutien salarial autrement (jusqu'à 50 000 \$ CA par an, jusqu'à un maximum de 250 000 \$ CA sur la période de subvention de cinq [5] ans);
  - les coûts liés à la rétribution des patients partenaires (voir les lignes directrices des IRSC sur les [points à considérer lorsqu'une rétribution est accordée à des patients partenaires en recherche](#));
  - les coûts liés aux rencontres annuelles des équipes financées;
  - *l'Énoncé de politique des trois conseils 2* ([EPTC 2 \[2018\] – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)) reconnaît l'importance du respect de la culture et des traditions des peuples autochtones et la nécessité d'engager des dépenses à cet égard dans le cadre de la recherche. Ainsi, les bailleurs de fonds considèrent que les dépenses suivantes peuvent être payées par l'entremise des fonds de la subvention (avec la documentation appropriée) :
    - les coûts liés à la mobilisation et à l'engagement des communautés, y compris les articles promotionnels pertinents sur le plan culturel, comme du tabac, des tissus, des repas et des cadeaux pour les cérémonies d'honneur, et les remboursements en espèces (selon une méthode acceptable pour la personne ou la communauté remboursée) pour rémunérer la communauté pour sa participation,
    - les contrats ou frais de consultation pour des activités d'application et de communication des connaissances pour les aînés, les membres de la communauté et les gardiens du savoir autochtones participant à des activités liées à la communauté autochtone.

### **A.7 Critères d'admissibilité**

Au moment de la demande, les critères suivants doivent être respectés :

- a. Le candidat principal désigné et les candidats principaux doivent être des chercheurs indépendants dans des [établissements canadiens admissibles](#). Les candidats peuvent être le candidat principal désigné d'un seul réseau d'excellence en recherche. Toutefois, ils peuvent participer à l'autre réseau d'excellence en recherche sous différentes fonctions.
- b. Le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels doivent ensemble représenter au moins deux piliers de recherche des IRSC (science fondamentale, recherche clinique, systèmes de santé et santé des populations) et différentes disciplines.
- c. Les candidats principaux qui dirigent les domaines de programme au sein de chaque réseau doivent provenir d'établissements différents.

- d. Le responsable du thème transsectoriel relatif aux peuples autochtones doit s'identifier comme Autochtone (ou fournir la preuve d'une implication significative et culturellement sécurisante des communautés autochtones).
- e. Les candidats principaux doivent comprendre des chercheurs en début et en milieu de carrière. Un [chercheur en début de carrière](#) est défini comme un chercheur qui a accumulé au plus cinq (5) années d'expérience depuis l'obtention de son premier poste de chercheur, exception faite des congés admissibles, au moment de la demande. Un chercheur en milieu de carrière est défini comme un chercheur qui a accumulé entre cinq (5) et quinze (15) années d'expérience depuis l'obtention de son premier poste de chercheur, au moment de la demande.
- f. Au moment de la date limite de dépôt de la demande détaillée, le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels doivent avoir terminé avec succès **au moins un [module de formation des IRSC sur le sexe et le genre](#)** et soumis l'attestation d'achèvement connexe. Pour les projets de recherche proposés impliquant les peuples autochtones du pays, le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels sont tenus de suivre le module de formation des IRSC sur la [recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#).

## A.8 Processus d'examen et évaluation

Le concours de subventions est un processus en deux (2) étapes. La première étape consiste à soumettre le formulaire d'inscription et la deuxième étape, à soumettre la demande détaillée.

**Remarque : Seuls les candidats qui complètent l'inscription pourront présenter une demande détaillée.**

### A.8.1 Processus d'inscription

Après la soumission du formulaire d'inscription par les candidats, les bailleurs de fonds procéderont à un examen administratif afin de confirmer que le sommaire de la proposition est conforme aux objectifs de financement et d'évaluer le nombre de candidatures pour préparer le comité sur les subventions pour les réseaux d'excellence en recherche. Les candidats seront contactés s'il y a des problèmes avec l'inscription.

**Remarque : Les noms du candidat principal désigné et des candidats principaux doivent être les MÊMES dans le formulaire d'inscription et dans le formulaire de candidature détaillée.**

### A.8.2 Procédure d'examen des demandes détaillées

À l'étape de la demande détaillée, les bailleurs de fonds examineront la pertinence des demandes afin de repérer celles qui répondent aux critères d'admissibilité et de confirmer qu'elles correspondent aux objectifs et aux [domaines de recherche prioritaires](#) de cette occasion de financement. Les demandes qui ne répondent pas à ces critères seront exclues du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel une fois que les décisions auront été prises. Les demandes feront l'objet d'un examen par les pairs du comité des subventions des réseaux d'excellence en recherche, qui est formé et supervisé par le Comité d'examen scientifique (CES) de Cœur + AVC. Au besoin, des examinateurs externes seront recherchés pour le comité d'examen scientifique afin d'apporter une expertise supplémentaire pour soutenir le processus d'examen. Il pourrait s'agir d'examineurs experts, de personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes et d'utilisateurs des connaissances. Les examinateurs experts seront des membres internationaux ou des examinateurs du Canada. Les membres du CES peuvent se rencontrer en personne ou virtuellement, à la discrétion de celui-ci et de Cœur + AVC.

### A.8.3 Critères d'évaluation

Les candidatures pour les réseaux d'excellence en recherche seront évaluées selon les critères d'évaluation ci-dessous.

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Importance relative</i>
Vision et approche : activités de recherche et thèmes transsectoriels	40 %
Équipe	20 %
Environnement	20 %
Incidence de la recherche	20 %

### 1. Critères d'évaluation: ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET THÈMES TRANSSECTORIELS

- a. Mesure dans laquelle les priorités, les objectifs, la portée et la vision proposés pour le réseau d'excellence en recherche et les thèmes transsectoriels sont ciblés, clairs, appropriés et harmonisés avec la présente occasion de financement.
- b. Originalité de la recherche proposée, en ce qui a trait aux hypothèses et aux questions de recherche abordées; aux nouvelles technologies et méthodologies; ou aux nouvelles applications anticipées des technologies et des méthodologies actuelles.
- c. Mesure dans laquelle l'ACSG Plus est intégrée dans la conception de la recherche. Toute demande qui n'intègre pas l'ACSG doit être accompagnée d'une explication de la non-pertinence de cette approche dans le cadre de la recherche proposée.
- d. Mesure dans laquelle la recherche proposée traite les inégalités en matière de santé afin de générer et de mobiliser des connaissances qui amélioreront la santé et le bien-être des femmes vivant avec une maladie cardiaque ou cérébrale ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies, et de leur famille et leurs aidants.
- e. Mesure dans laquelle l'équipe s'implique auprès des communautés autochtones afin de prendre en compte les recherches menées par des communautés, des sociétés ou des personnes autochtones, inuites ou métisses (ou fondées sur elles ou engagées auprès d'elles), ainsi que leurs façons d'apprendre, leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, comme ils s'expriment dans leurs formes dynamiques, passées et présentes.
- f. Pertinence de la recherche proposée pour impliquer ou intégrer les patients, la famille, les aidants ou les communautés au sein de l'équipe de recherche.
- g. Faisabilité et pertinence des activités proposées pour développer, mettre en œuvre et soutenir la recherche proposée.

### 2. Critères d'évaluation: ÉQUIPE

- a. Mesure dans laquelle le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels montrent des capacités de leadership scientifique et de gestion, et possèdent de l'expérience et de l'expertise pour soutenir la recherche proposée.
- b. Mesure dans laquelle les équipes sont interdisciplinaires, multi-institutionnelles, multiprovinciales et connectées, et s'engagent auprès des patients, des aidants, de la communauté, des gouvernements, des décideurs politiques, des dispensateurs de soins, des chercheurs, des cliniciens auprès des clientèles pédiatrique et adulte, et de l'industrie.
- c. Mesure dans laquelle les équipes disposent d'un plan global de formation interdisciplinaire et de développement de carrière qui répond aux besoins de développement des capacités et qui inclut des stagiaires ainsi que des chercheurs de tous les stades de carrière et de diverses origines ethniques, y compris des chercheurs du domaine de la santé des peuples autochtones.
- d. Mesure dans laquelle la direction, les membres et la composition globale de l'équipe reflètent l'EDI ainsi qu'un équilibre entre les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et intervenants, y compris les chercheurs, les cliniciens, les personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes, les dispensateurs de soins, les aînés ou les gardiens du savoir autochtones, les représentants gouvernementaux, les décideurs politiques et les organismes à but non lucratif.

**3. Critères d'évaluation: ENVIRONNEMENT**

- a. Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations et des infrastructures nécessaires pour réaliser la recherche.
- b. Caractère approprié de l'environnement pour réaliser les activités proposées.
- c. Caractère approprié de l'environnement (milieu, projet et mentors) pour former le personnel.
- d. Mesure dans laquelle les activités proposées tirent parti des plateformes nationales et internationales existantes pertinentes pour la recherche sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes (p. ex., les cohortes, le soutien aux infrastructures de données et les banques de tissus biologiques) et contribuent à leur développement.
- e. Disponibilité et accessibilité des échantillons biologiques, des cohortes de patients et des registres existants, y compris les renseignements sur la taille de la cohorte; le type de variables; le type de logiciel; les normes de confidentialité et de consentement; et la gouvernance, le cas échéant.
- f. Mesure dans laquelle les équipes prennent en compte et respectent la gouvernance des données autochtones en appliquant les principes PCAP® des Premières Nations, les principes CARE ou d'autres principes de gouvernance des données autochtones, le cas échéant.

**4. Critères d'évaluation: INCIDENCE DE LA RECHERCHE**

- a. Mesure dans laquelle le réseau d'excellence en recherche proposé conduira à des innovations en matière de facteurs de risque ou de diagnostic et de traitement des maladies cardiaques et cérébrales chez les femmes.
- b. Mesure dans laquelle le réseau d'excellence en recherche proposé favorisera la formation et le développement des capacités.
- c. Mesure dans laquelle un plan a été établi pour la collecte, la normalisation, l'utilisation, le partage, la corrélation et la gestion des données au sein de tous les domaines de programme et projets de recherche.
- d. Mesure dans laquelle le réseau d'excellence en recherche proposé favorisera la mobilisation des connaissances.
- e. Mesure dans laquelle le réseau d'excellence en recherche proposé impliquera les communautés autochtones.
- f. Mesure dans laquelle le réseau d'excellence en recherche proposé intégrera l'EDI et abordera les inégalités en matière de santé.

Les candidatures pour les réseaux d'excellence en recherche admissibles au financement seront classées par le comité des subventions des réseaux d'excellence en recherche (supervisées par le CES). Chaque candidature pour les réseaux d'excellence en recherche se verra attribuer une note de 0 à 4,9, et sera classée par ordre décroissant, selon le système de notation ci-dessous. La plage pour obtenir une subvention est de 3,5 à 4,9.

Descripteur	Plage	Résultat
Exceptionnel	4,5 à 4,9	Possibilité de subvention – le comité des subventions des réseaux d'excellence en recherche en discutera.
Excellent	4,0 à 4,4	
Très bien	3,5 à 3,9	
Correct	3,0 à 3,4	Aucune subvention possible – le comité des subventions des réseaux d'excellence en recherche pourrait en discuter ou non.
Faible	0,0 à 2,9	

**A.8.4 Décision concernant les subventions**

Sur la base des résultats de classement, le comité sur les subventions pour les réseaux d'excellence en recherche fera une recommandation aux bailleurs de fonds. Il est anticipé que la candidature pour les réseaux d'excellence en recherche la mieux classée dans chaque [domaine de recherche prioritaire](#) recevra

une subvention. Les réseaux d'excellence en recherche retenus seront annoncés sur les sites Web des bailleurs de fonds.

#### A.8.5 Participation des partenaires et des collaborateurs internes

La possibilité d'ajouter de nouveaux partenaires de financement et collaborateurs internes à cette occasion de financement pourrait se présenter après l'annonce. Ces partenaires et collaborateurs internes peuvent ne pas être indiqués, mais les principes qui régissent l'examen de la pertinence, y compris le consentement à la communication de renseignements et les décisions de financement, s'appliquent toujours.

## **B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

---

Le processus de dépôt de candidature comprend deux (2) étapes : l'inscription et la demande détaillée.

### **B.1 Inscription (étape 1)**

Le candidat principal désigné doit remplir ou soumettre le formulaire d'inscription (en anglais ou en français) par l'entremise de [Survey Monkey](#) et le soumettre avant le 30 novembre 2023 à 16 h (HE). Aucun formulaire d'inscription soumis après la date limite ne sera accepté. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

**Remarque : Seuls les candidats qui s'inscrivent pourront présenter une demande détaillée.**

### **B.2 Demande détaillée (étape 2)**

Après la soumission du formulaire d'inscription via Survey Monkey, les candidats recevront un lien personnel et confidentiel vers un dossier d'échange de fichiers (ShareFile) dans lequel le candidat principal désigné doit téléverser toutes les [pièces jointes à la demande](#). Une demande complète comprend un [formulaire de candidature](#) et les trois (3) [pièces jointes à la demande](#) en format PDF.

#### B.2.1 Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est un document Word à remplir, offert en [français](#) et en [anglais](#). Le candidat principal désigné doit remplir et téléverser le formulaire de candidature dans le dossier personnel d'échange de fichiers ShareFile avant le **18 avril 2024 à 16 h (HE)**. Aucune demande soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

**Notez que toutes les sections du formulaire de candidature doivent être remplies pour que les pièces jointes à la demande puissent passer à l'étape de l'examen. Aucune demande soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.**

#### B.2.2 Pièces jointes à la demande

Le candidat principal désigné doit aussi remplir et soumettre trois documents PDF additionnels (pièces jointes #1, #2 et #3) à la demande dans leur dossier personnel d'échange de fichiers ShareFile. Les trois pièces jointes doivent être dans un format non-protégé, et la pièce jointe #1 doit être mise en signet pour aider le comité à naviguer à travers les différentes rubriques. Les candidats peuvent soumettre les pièces jointes à la demande en français ou en anglais. Pour préparer et formater les pièces jointes, le texte de toutes les pièces jointes doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points. Les caractères ou les espaces condensés ne sont pas acceptés. Les marges doivent être fixées à 1,87 cm (¾ po) tout autour de la page.



Les candidats doivent utiliser le modèle ci-dessous pour nommer leurs fichiers :

NOM DE FAMILLE du candidat principal désigné, Prénom du candidat principal désigné\_ Pièce jointe #1, #2, or #3\_Date d'envoi

Voici un exemple :

VADEBONCOEUR, Jeanne\_Pièce jointe #1\_15 mai 2024

### 1. Résumé de la proposition de recherche (maximum de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais)

Fournissez un sommaire de recherche de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais comprenant les éléments ci-dessous :

- le [domaine de recherche](#) choisi;
- le but général et les objectifs spécifiques de la recherche proposée;
- une brève description de l'approche méthodologique;
- l'expertise détenue pour exécuter les activités de recherche;
- les résultats attendus.

### 2. Pertinence par rapport à l'occasion de financement (maximum de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais)

Fournissez un résumé de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais comprenant les éléments ci-dessous :

- une description de la pertinence des activités de recherche proposées par rapport à l'occasion de financement (au moins 0,5 page);
- une description détaillée de la façon dont les considérations relatives au sexe, au genre et à l'intersectionnalité seront intégrées dans l'ensemble du réseau d'excellence en recherche (composition de l'équipe; conception et analyse de la recherche; et diffusion des résultats) [au moins 0,5 page].

### 3. Proposition de recherche (maximum de 18 pages en français ou de 15 pages en anglais)

**Remarque : Veuillez consulter la section [A.8.3 Critères d'évaluation](#) pour rédiger cette partie.**

Veuillez inclure les sections ci-dessous dans votre proposition de recherche. Le nombre de pages maximal comprend les graphiques, les tableaux, les illustrations et les photographies, mais PAS les références.

#### **Introduction**

- Fournissez un aperçu des raisons derrière la sélection du [domaine de recherche prioritaire](#), des domaines de programme proposés et des projets de recherche pour chaque équipe.

#### **Activités de recherche**

- Décrivez les domaines de programme et les projets de recherche, y compris la vision générale, les objectifs (à court, à moyen et à long terme), les objectifs spécifiques, la méthodologie, les résultats attendus, les défis, les mesures d'atténuation et l'échéancier.

#### **Thèmes transsectoriels**

- Décrivez comment les thèmes transsectoriels sont intégrés à l'ensemble du réseau (au sein des domaines de programme et des projets de recherche, le cas échéant).

- Décrivez les trois (3) plans relatifs aux thèmes transsectoriels : formation interdisciplinaire et développement de carrière; partage et gestion des données; mobilisation des connaissances.

### Équipe

- Décrivez les capacités de direction, les compétences et l'expertise de tous les membres de l'équipe, ainsi que l'interdisciplinarité de l'équipe et sa capacité à contribuer à la recherche proposée et à participer à la mobilisation des connaissances.
- Décrivez la façon dont l'équipe tient compte de la santé des peuples autochtones, des inégalités en matière de santé et de l'EDI, et maintient l'équilibre entre les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et intervenants, y compris les chercheurs, les cliniciens, les personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes, les dispensateurs de soins, les aînés ou les gardiens du savoir autochtones, les représentants gouvernementaux, les décideurs politiques et les organismes à but non lucratif.
- Décrivez le noyau administratif (rôles et expertise des membres) et le plan de suivi des résultats (à court, à moyen et à long terme) et de correction de trajectoire.
- Décrivez toute considération sur la gestion des données, y compris la manière dont les données sont collectées, documentées, protégées et stockées.

### Environnement

- Décrivez le caractère approprié de l'environnement (personnel, installations, infrastructures, ressources) pour réaliser les activités de recherche et de formation proposées.

### Incidence et durabilité

- Décrivez l'incidence attendue de la recherche proposée et fournissez un plan pour poursuivre les activités après les cinq ans de subvention.

## **4. Justification du budget (maximum de 6 pages en français ou de 5 pages en anglais)**

- Fournissez une justification détaillée du budget relatif aux activités prévues et justifiez clairement tous les éléments du budget (y compris les contributions en espèces et en nature provenant d'autres sources, le cas échéant).

## **5. Tableau des participants**

- Dans un tableau, dressez la liste de tous les membres de l'équipe (y compris [les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances](#), et [les personnes ayant une expérience vécue ou une expérience du parcours des femmes](#)). Indiquez leur titre, leur affiliation, leur province et leur rôle dans la demande (p. ex., candidat principal désigné, candidat principal, responsable des thèmes transsectoriels, collaborateur, utilisateur des connaissances, personne ayant une expérience vécue, chercheur en début ou en milieu de carrière, ou stagiaire).

## **6. Attestation d'achèvement d'un module de formation sur le sexe et le genre**

- Au moment de la date limite de dépôt de la demande détaillée, le candidat principal désigné et les candidats principaux doivent avoir terminé et soumis au moins un [module de formation de l'ISFH des IRSC sur le sexe et le genre, et soumis l'attestation d'achèvement connexe](#).

## **7. Attestation d'achèvement du module de formation sur la recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada**

- À l'étape de la demande détaillée, le candidat principal désigné, les candidats principaux et le ou la responsable du thème transsectoriel relatif aux peuples autochtones doivent avoir terminé et

soumis le module de formation des IRSC sur la [recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#) et soumis l'attestation d'achèvement connexe.

## 8. Lettres de recommandation (maximum de 2 pages en anglais ou en français)

- Fournissez une lettre de recommandation de l'établissement administrateur (vice-président de la recherche ou un équivalent) qui confirme l'engagement de l'établissement du candidat principal désigné et le respect des critères d'admissibilité.
- Fournissez des lettres de recommandation du doyen et des chefs de département **pour tous les candidats principaux** qui confirment l'engagement de l'établissement et le respect des critères d'admissibilité.
- Fournissez des lettres de recommandation pour tous les collaborateurs, les utilisateurs des connaissances et les personnes ayant une expérience vécue qui confirment leur contribution à la subvention proposée pour les réseaux d'excellence en recherche. Les partenaires du secteur privé ou de l'industrie peuvent être inclus dans la proposition, mais ce n'est pas obligatoire. Leur participation ne sera pas prise en compte dans l'examen de la demande. Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts.
- Fournissez des lettres de recommandation pour les demandes d'[allocation de détachement](#) de l'organisme du lauréat qui certifie ce qui suit concernant la personne pour laquelle l'allocation de détachement est demandée :
  - La personne est une utilisatrice des connaissances dans le cadre de la subvention et ses responsabilités principales n'impliquent pas de contribuer à la recherche (dans le cadre de son emploi habituel).
  - Elle a reçu l'approbation de son organisme pour le temps de recherche consacré au projet qui justifierait l'allocation.
  - Elle est engagée dans les activités pour lesquelles les fonds sont versés.

## 9. Exigences en matière de CV

- Les membres de l'équipe qui sont des universitaires doivent fournir un CV commun canadien (CVC) selon la version de Cœur + AVC. Veuillez consulter le guide [Comment remplir le CVC académique des IRSC](#) pour obtenir des conseils sur la façon de remplir les sections du CVC. Une fois le CVC rempli, exportez le formulaire dans le format de Cœur + AVC.
- Les responsables des thèmes transsectoriels qui ne sont pas des universitaires peuvent fournir un CVC (version de Cœur + AVC) OU un [CV Profil du candidat](#) (un CV de 3 pages en format PDF).
- Les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances ne sont PAS tenus de soumettre leur CV.

## 10. Signature Page

- La [page de signatures](#) doit être remplie par le candidat principal désigné et par les candidats principaux.

## 11. Formulaire d'auto-identification

- Le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels sont chacun tenus de soumettre le [formulaire d'auto-identification](#) lors du dépôt de la candidature. Ils peuvent toutefois choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » à l'une ou l'autre des questions, sans que cela ait de conséquence sur leur demande. Les renseignements d'auto-identification seront utilisés par les bailleurs de fonds à des fins statistiques seulement et ne seront PAS communiqués aux examinateurs non spécialisés ou aux membres du comité de sélection sous une forme identifiable.

## 12. Tableau budgétaire

- Remplissez le [tableau budgétaire](#) relatif aux activités prévues. Un minimum de trois (3) équipe de recherche sont requises par réseau; par conséquent, dans le tableau budgétaire, le candidat principal désigné doit compléter une page de budget pour un minimum de trois (3) équipes.

### B.2.3 Liste de vérification pour le formulaire de candidature détaillée

Les candidats doivent se servir de la liste de vérification relative à la demande ci-dessous pour confirmer qu'ils ont bien fourni tous les documents demandés.

Le formulaire de candidature détaillée et les pièces jointes #1 et #2 (tel que décrit ci-dessous) doivent être soumis dans un format PDF non-protégé et téléversés dans le dossier personnel d'échange de fichiers ShareFile avant la date limite pour la soumission des demandes. La pièce jointe #1 doit être mise en signet pour permettre d'identifier les dix (10) rubriques ci-dessous. Les candidats recevront la confirmation que leur demande a bien été reçue.

Terminé (✓ ou X)	Liste de vérification relative à la demande détaillée
	<b>Formulaire de candidature</b>
	<b>Pièce jointe #1 en format PDF</b>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résumé de la proposition de recherche</li> <li>2. Pertinence par rapport à l'occasion de financement</li> <li>3. Proposition de recherche</li> <li>4. Justification du budget</li> <li>5. Tableau des participants</li> <li>6. Attestation d'achèvement d'au moins un module de formation des IRSC sur le sexe et le genre (pour les candidats principaux désignés et les candidats principaux)</li> <li>7. Attestation d'achèvement du module de formation des IRSC sur la recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada (pour les candidats principaux désignés, les candidats principaux et les responsables du thème transsectoriel relatif aux peuples autochtones; lorsqu'une recherche sur les peuples autochtones est proposée)</li> <li>8. Lettres de recommandation : (1) établissement administrateur; (2) doyen et chefs de département pour les candidats principaux; (3) collaborateurs et utilisateurs des connaissances; (4) organisme du bénéficiaire pour l'allocation de détachement</li> <li>9. Exigences en matière de CV : CVC (version de Cœur + AVC) pour tous les universitaires Exigences en matière de CV : CV Profil du candidat pour tous les non-universitaires</li> <li>10. Page des signatures</li> </ol>
	<b>Pièce jointe #2 en format PDF</b>
	11. Formulaire d'auto-identification
	<b>Pièce jointe #3 en format Excel</b>
	12. Tableau budgétaire

## C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

### C.1 Date limite pour la soumission des demandes

Il incombe au candidat de s'assurer que le [formulaire d'inscription est complété par l'entremise de SurveyMonkey](#), au plus tard le **30 novembre 2023 à 16 h (HE)** et que la demande détaillée est soumise dans le dossier ShareFile au plus tard le **18 avril 2024 à 16 h (HE)**. AUCUNE demande soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

### C.2 Demandes incomplètes

Toutes les demandes sont considérées comme définitives; aucun changement ne sera accepté. Comme indiqué dans les lignes directrices, les demandes incomplètes ne seront pas admises au concours. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes incomplètes.

### C.3 Résultats du concours

Des lettres officielles seront envoyées à tous les candidats en **août 2024** et une annonce publique sera faite ultérieurement sur le site Web de Cœur + AVC et de l'ISFH des IRSC.

### C.4 Statut de non-employé

L'octroi d'une bourse ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ni comme toute autre forme d'association entre les lauréats et les bailleurs de fonds.

### C.5 Présentation de la recherche au public et aux donateurs

Les candidats retenus doivent savoir que le titre de leur réseau d'excellence en recherche et leur résumé vulgarisé peuvent être rendus publics ou inclus dans les publications des bailleurs de fonds sans préavis. Ils sont avisés de ne pas dévoiler dans ces sections tout renseignement pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche; les bailleurs de fonds doivent donc plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de qualité mondiale. Les candidats retenus sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale, ainsi que l'importance d'alléger le fardeau que représentent les maladies du cœur et l'AVC. Il est donc possible que Cœur + AVC et l'ISFH des IRSC leur demandent de parler de l'importance de la recherche au public et aux donateurs dans le cadre de rencontres avec ces derniers et d'entrevues.

### C.6 Exigences d'ordre déontologique

En signant et en soumettant leur demande à ce concours, les candidats et leur établissement s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'établissement et respecte les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'établissement hôte, selon les cas.

- [Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- [Bonnes pratiques cliniques \(BPC\)](#)
- [Bonnes pratiques de laboratoire \(BPL\)](#)
- [Conseil canadien de protection des animaux](#)
- [Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité](#)

- [Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines](#) (L'établissement doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.)
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)

### **C.7 ACSG Plus, pratiques d'EDI, et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis)**

Les bailleurs de fonds s'engagent à faire progresser l'ACSG Plus et l'EDI afin d'améliorer la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche, et de soutenir un changement positif dans le milieu de la recherche sur le cœur et le cerveau. Par conséquent, les candidats sont encouragés à se familiariser avec les principes de l'ACSG Plus, de l'EDI et du cadre de travail en matière de conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones au pays, afin de pouvoir intégrer ces principes dans les pratiques de recherche et la conception de recherches dans le futur, s'il y a lieu.

- [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement fédéral](#)
- [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#)
- [Modules de formation de l'ISFH des IRSC sur le sexe et le genre](#)
- [Women's College Hospital Sex-Specific Analyses and Reporting in Clinical Trials \(en anglais seulement\)](#)
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)
- [Glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#)
- [Liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#)

### **C.8 Droits de brevet**

Les bailleurs de fonds n'ont aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche financée. Cependant, on s'attend à ce que les établissements des lauréats aient mis en place les politiques appropriées pour protéger la propriété intellectuelle des résultats découlant de cette recherche.

### **C.9 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche**

Tous les lauréats des subventions sont tenus de mettre les résultats de leur recherche et leurs conclusions (voir ci-dessous) à la disposition du public le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet ou la publication finale. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, comme l'examen continu d'un manuscrit final, que la diffusion des données au-delà de douze (12) mois après l'achèvement du projet est acceptable. Les lauréats d'une subvention doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données, de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La [feuille de route pour la science ouverte](#) décrit les principes qui régissent la pratique consistant à rendre les données scientifiques fédérales accessibles gratuitement avec un minimum de restrictions et dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée.
- [Les principes FAIR \(données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables\)](#) sont des principes directeurs qui éclairent la gestion des données et l'intendance des ressources numériques.

- Les principes [CARE \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité, éthique\)](#) sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les [principes PCAP® \(propriété, contrôle, accès et possession\)](#) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- [Le cadre Engagement, gouvernance, accès et protection \(EGAP\)](#) est un cadre de gouvernance des données sur la santé recueillies auprès des communautés noires de l'Ontario.
- Le site [ClinicalTrials.gov](#) (en anglais seulement) est une base de données sur des essais cliniques financés par les secteurs privé et public, et qui ont été menés à l'échelle mondiale.
- [Guide des IRSC sur les exigences relatives à l'enregistrement des essais cliniques et à la divulgation de leurs résultats - IRSC \(cihr-irsc.gc.ca\)](#)
- Le site [PROSPERO](#) (en anglais seulement) est une base de données internationale d'examen systématiques enregistrés de manière prospective et ayant des résultats liés à la santé.
- La [Politique des trois organismes sur le libre accès](#) est en cours de révision par les organismes. Le but est d'exiger que toute publication examinée par des pairs dans des revues scientifiques découlant d'une recherche soutenue par les organismes soit libre d'accès, sans abonnement ni frais, au moment de la publication. La nouvelle politique sur le libre accès sera publiée d'ici la fin de l'année 2025.

Les résultats de la recherche et les conclusions peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent aussi être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). Les Autochtones ont des histoires et des concepts en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, [significative et culturellement sécurisante](#), il est nécessaire d'encourager l'engagement auprès des communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

### **C.10 Politique sur l'intégrité dans la recherche**

L'objectif principal de la [politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche](#) est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon ouverte et dans les meilleurs délais les allégations d'inconduite scientifique. Les données relatives à la recherche menée par et avec des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), dont les territoires traditionnels et ancestraux se trouvent au Canada, doivent être gérées conformément aux principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et sur la base d'un consentement libre, préalable et éclairé. Cela inclut, sans s'y limiter, les considérations sur la souveraineté des données autochtones, ainsi que sur la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheurs, des établissements et des bailleurs de fonds en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le [Cadre de référence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada sur la conduite responsable de la recherche](#). Les bailleurs de fonds définissent l'inconduite scientifique comme étant des gestes qui dérogent à l'intégrité telle qu'elle est définie par le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification, la destruction des données ou des dossiers de recherche, le plagiat, la republication ou l'autoplégat, l'attribution invalide du statut d'auteur, la mention inadéquate ou la

mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Les bailleurs de fonds prendront les mesures suivantes en cas d'allégations d'inconduite scientifique :

- Toute allégation d'inconduite scientifique sera d'abord examinée par les bailleurs de fonds afin d'établir si une enquête est justifiée. Si une enquête se révèle nécessaire, les bailleurs de fonds pourront alors exiger qu'elle soit menée par l'établissement d'accueil de la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus d'examen par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'établissement et les bailleurs de fonds.
- Les bailleurs de fonds ne tiendront pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant souligner que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que l'identité de cette personne sera révélée à l'établissement responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement sera tenu de soumettre un rapport écrit pour en résumer les résultats et toute mesure future qu'il envisage de prendre à la suite de ces résultats.
- Les candidats doivent certifier que toutes les déclarations faites (ou les réponses fournies) dans la demande sont correctes et complètes. Toute fausse déclaration (ou réponse) peut entraîner l'annulation de la subvention.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, les bailleurs de fonds pourront prendre des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement des bailleurs de fonds pour une période déterminée.

### **C.11 Thèmes de recherche en santé des IRSC**

Les candidats doivent estimer la proportion de la recherche proposée sur le cœur ou le cerveau qui relève de chacun des quatre (4) thèmes de recherche en santé définis par les IRSC.

#### Thème 1 : Recherche biomédicale

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, y compris la mise au point d'outils et de techniques à cet effet; ainsi que de développer de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. La recherche biomédicale peut aussi comprendre des études axées sur des sujets humains qui n'ont pas de but diagnostique ou thérapeutique.

#### Thème 2 : Recherche clinique

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement – y compris la réadaptation et les soins palliatifs – des maladies et des blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. La recherche clinique comprend généralement la recherche sur les patients ou sur le traitement de ceux-ci.

#### Thème 3 : Recherche sur les services de santé

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels de la santé et des systèmes de santé en apportant des changements aux politiques et aux pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie les répercussions des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur la qualité et les coûts de ceux-ci et, enfin, sur la santé et le bien-être de l'ensemble de la population au pays.



#### Thème 4 : Recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de l'ensemble de la population au pays, ou de sous-populations précises, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques influent sur la santé des personnes.

#### **C.12 Reconnaissance dans les publications**

Cœur + AVC doit être informée avant la date de parution de toute publication importante relative à une recherche financée par la fondation par courriel, à l'adresse [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca). L'ISFH des IRSC doit être informé de la publication d'un ouvrage important.

Les lauréats doivent souligner le soutien de Cœur + AVC et de l'ISFH des IRSC dans toutes les publications scientifiques et tous les communiqués de presse relatifs à la subvention en utilisant la formulation suivante :

*« Cette recherche a été financée au moyen d'une subvention offerte par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada et l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada. »*

#### **C.13 Coordonnées**

**Pour toute question ou préoccupation, merci de privilégier les courriels.** Votre courriel sera envoyé dans une boîte de réception destinée à la recherche à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapide.

Adresse de courriel : [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca)

Site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>

<b>Veillez noter que ce COMPTE DE MESSAGERIE est surveillé seulement <u>du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HE).</u></b>
---

Département de recherche  
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC  
[research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca)  
[www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche](http://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche)

#### **C.14 Description des commanditaires**

##### **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada**

La vie. Ne passez pas à côté. C'est pourquoi Cœur + AVC est un chef de file dans la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous promovons la santé, préservons la vie et favorisons le rétablissement grâce à la recherche, à la promotion de la santé et à des politiques publiques.

##### **Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada**

L'Institut de la santé des femmes et des hommes (ISFH) a pour mission d'encourager l'excellence dans la recherche sur l'influence du genre et du sexe sur la santé et d'appliquer les résultats de cette recherche pour cerner et relever les défis urgents en matière de santé auxquels font face les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre,